

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2025
SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

La réunion a débuté le 30 septembre 2025 à 16h00 sous la présidence du Président, Monsieur ANDRES Dominique.

Membres présents :

Monsieur ANDRES Dominique
Monsieur GRANDVALLET François
Monsieur NICAISE Roger
Monsieur REMY Michel
Monsieur RIGOLLET Thierry

Membres absents représentés :

Monsieur CHEVRIER Bruno Pouvoir donné à M ANDRES Dominique
Monsieur GARION Eric Pouvoir donné à M RIGOLLET Thierry
Madame GEHIN Martine Pouvoir donné à M NICAISE Roger
Monsieur LEROY Régis Pouvoir donné à M REMY Michel
Monsieur MATHIEU Jérôme Pouvoir donné à M GRANDVALLET François

Membres absents :

Monsieur BANSEPT Aurélien
Monsieur BERTRAND Michel
Monsieur BONNE Grégory
Monsieur CALMELS Jean-Pierre
Monsieur CHIVOT Jean-Marie
Monsieur COMBEAU Jean-Michel
Monsieur DESCOUPS Damien
Monsieur DUBOIS Gilles
Monsieur GRANDEMANGE Erik
Madame GREMILLET Virginie
Monsieur LIENARD Pascal
Madame LOUIS Catherine
Monsieur MENTREL Jean Louis
Monsieur MICLO Jean-Paul
Monsieur MOREL Bernard
Monsieur POIFOULOT Jérôme
Monsieur RACINE Jean
Monsieur VALANCE Jacques
Monsieur VOITOT Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur GRANDVALLET François

Le quorum (plus de la moitié des 58 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DCS23_2025 - {Délibération] Approbation du procès verbal de la réunion du 25 juin 2025
- Communication des décisions
DCS24_2025 - [Délibération] Rapport d'activité 2024
- Point sur le futur siège à Remiremont
- Organisation d'une réflexion sur l'évolution du syndicat

DCS25_2025 - Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour : [Délibération] Ajustement contribution CAE
- Questions diverses
- Questions diverses

DCS23_2025 - {Délibération] Approbation du procès verbal de la réunion du 25 juin 2025

Après avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Comité du 25 juin 2025

10 voix pour

- Communication des décisions

DECISIONS DU PRESIDENT

DEC-2025-13 REALISATION D'UNE L'ETUDE TOPOGRAPHIQUE – signature d'un devis avec le géomètre-expert Florian MUNICH pour un montant de 4 368,00 € TTC

DEC-2025-14 – signature d'un devis avec TOPOCENTER pour l'acquisition du matériel topographique, la formation associée et pour l'abonnement GSM pour des montants respectifs de 2 566,80 € TTC, 25 530,00 € TTC et de 1 188,00 € TTC,

DEC-2025-15 REALISATION D'UNE ETUDE HYDROGEOLOGIQUE – signature d'un devis avec ANTEA GROUP dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique sur le seuil SNM, pour un montant de 59 820,00 € TTC.

DEC-2025-23 REALISATION D'ETUDES GEOTECHNIQUES – signature d'un devis avec la société Koméa dans le cadre du programme de restauration de la Haute Moselotte et de ses affluents pour un montant de 44 850,00 €. TTC.

DEC-2025-24 REALISATION D'ETUDES GEOTECHNIQUES – signature du devis avec la société Koméa dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique du seuil SNM, pour un montant de 5 418,00 € TTC

DEC-2025-27 VISITE DES DISPOSITIFS D'ANCRAGE – Signature de l'offre de l'entreprise APAVE, pour la vérification générale périodique des dispositifs d'ancrage de la passe à poisson du ruisseau d'Argent à Archettes, pour un montant de 200€HT soit 240€ TTC.

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DB18-2025 - LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LA MODELISATION HYDRAULIQUE de la Moselle française avec l'EPTB Meurthe - Madon et le SSMAval.

VALIDE la répartition financière proposée pour la réalisation de la modélisation hydraulique de la Moselle française :

- Syndicat Mixte Moselle Aval : 60 000 € TTC
- EPTB Meurthe-Madon : 30 000 € TTC
- Syndicat Mixte Moselle Amont : 30 000 € TTC

DB19-2025 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX SUR LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT DES COMMUNES DE SAULXURES SUR - MOSELOTTE ET BUSSANG

ATTRIBUE à l'entreprise PEDUZZI pour un montant de 114 065.00€ HT, soit 136 878.00€ TTC.

DB20-2025 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DU PETIT DURBION A GRANDVILLERS ET RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

ATTRIBUE à l'entreprise COLAS pour un montant de 159 273.20€ HT, soit 191 127.84€ TTC.

DB21-2025 - REALISATION D'UN INVENTAIRE DES ENSEMBLES FONCTIONNELS DES MILIEUX HUMIDES ET ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION A L'ECHELLE DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

ATTRIBUE à l'entreprise ELEMENT CINQ pour un montant de 651 250€ HT, soit 781 500€ TTC.

DB22-2025 LANCEMENT D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DU NEUNE

AUTORISE le Président à engager une consultation en vue du recrutement d'un maître d'œuvre pour l'élaboration et le suivi du programme de restauration du Neuné et de ses affluents.

DB23-2025 - AVENANT SPL XDEMAT-ARCHIVAGE

DECIDE que les archives électroniques du SMMA seront prise en charge par le département des Vosges.

DCS24_2025 - [Délibération] Rapport d'activité 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-39 et suivants relatifs à la présentation du rapport d'activité des établissements publics de coopération,

VU les statuts du Syndicat mixte Moselle Amont,

CONSIDERANT que le rapport d'activité constitue un outil d'information et de transparence à destination des membres du syndicat et de leurs assemblées délibérantes, retraçant l'ensemble des actions menées au cours de l'exercice écoulé,

CONSIDERANT que le rapport d'activité 2024 a été transmis aux membres du Comité syndical et présenté lors de la séance,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAT

VALIDE le rapport d'activité du Syndicat Mixte Moselle pour l'exercice 2024 tel que présenté en séance.

DECIDE que le rapport d'activité 2024 sera transmis pour information aux collectivités membres du Syndicat conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'à toutes les Communes du territoire.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

10 voix pour

- Point sur le futur siège à Remiremont

Que ce soit lors du Comité Syndical du 24 septembre 2025, où l'absence de quorum a été constatée, ou au cours de la séance du 30 septembre 2025, les élus se prononcent en faveur d'une sécurisation juridique renforcée des deux établissements publics parties prenantes avant le début du prochain mandat.

- Organisation d'une réflexion sur l'évolution du syndicat

Les élus souhaitent engager une réflexion sur le Syndicat afin de produire une analyse et une feuille de route pouvant être utilisées lors du prochain mandat. Cette réflexion pourrait porter sur l'organisation, les statuts et les modalités de financement. Les modalités de travail ne sont pas encore fixées, mais semblent s'orienter vers plusieurs après-midi thématiques, organisées autour de sujets précis. Les membres du Comité Syndical seront invités à participer à chacun de ces ateliers, selon leur disponibilité.

DCS25_2025 - [Délibération] Ajustement contribution CAE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 relatif au régime juridique des Syndicats Mixtes fermés,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5212-19 relatifs à la fixation des contributions des communes associées,

VU les statuts du Syndicat Mixte Moselle Amont

VU la délibération n° DCS17_2025 du Comité syndical fixant les contributions des EPCI membres pour l'année 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

REVISE la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'année 2025, la portant de 738 000 € à 581 000 €.

CHARGE le Président du Syndicat de notifier cette révision à la Communauté d'Agglomération d'Épinal et d'assurer le suivi de son versement.

10 voix pour

- Questions diverses

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 17h30.

Monsieur GRANDVALLET François
Secrétaire de séance

Monsieur ANDRES Dominique,
Président